

TOXIQUES POUR DES MILLIONS D'ANNÉES

Ces déchets nucléaires dont on ne sait que faire

SI l'Europe et, particulièrement, la France ont fait bonne figure à la conférence de Kyoto en raison de leurs faibles taux d'émissions de dioxyde de carbone, elles le doivent à leur production d'électricité d'origine nucléaire. Mais cette énergie « propre » pose de nombreux problèmes : en témoignent les difficultés techniques rencontrées par le gouvernement français pour démanteler le réacteur Superphénix. Par ailleurs malgré ses discours lénifiants, le lobby de l'électronucléaire, particulièrement puissant, ne peut encore faire état d'aucune solution satisfaisante pour l'élimination des déchets. Dans l'opacité et en dehors de tout débat démocratique, il engage ainsi les populations concernées tout comme les générations futures.

Par David Boilley
Physicien, Association pour le
contrôle de la radioactivité dans
l'Ouest(ACRO).

- **Ecologie**
- **Energie nucléaire**

Trois enquêtes publiques concernant l'ouverture d'un laboratoire souterrain destiné à étudier l'enfouissement des déchets radioactifs en France (1) viennent d'être effectuées dans la Vienne, dans le Gard et à la frontière entre la Meuse et la Haute-Marne. Il s'agit d'une étape décisive dans la recherche d'un site d'accueil pour les déchets à vie longue et fortement radioactifs, issus des réacteurs nucléaires, civils et militaires, et de l'industrie de retraitement des combustibles irradiés.

Les enquêtes publiques - l'une des rares occasions où le citoyen peut donner son avis - se sont déroulées sans aucun débat national, les médias étant restés discrets, notamment sur les milliers de



(1) Pour une introduction sur les déchets radioactifs, lire Jean-Paul Shapira, « Dans le labyrinthe des déchets nucléaires », Le Monde diplomatique, mai 1989 ; L'ACROnique du nucléaire, nos 18 et 35, septembre 1992 et décembre 1996 (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, 138, rue de l'Eglise, 14200 Hérouville-Saint-Clair).

(2) Des oppositions similaires se sont fait jour dans d'autres pays. Le Japon, l'Allemagne ont connu de nombreuses manifestations violentes ; en Espagne, des officiels ont été kidnappés ; en Corée, on a eu à déplorer des morts lors de manifestations.

(3) Mission de médiation sur l'implantation de laboratoires de recherche souterrains, rapport du médiateur, 20 décembre 1993, La Documentation française, Paris.

(4) Contrôle, DSIN, Paris, no 113, octobre 1996.

(5) Cf. Le Centre de stockage de la Manche, Hérouville-Saint-Clair, édité par l'ACRO, à paraître.

(6) Cf. Jean-Louis Bugarel, « 45 000 tonnes de déchets radioactifs ; les dépôts de résidus de traitement d'uranium », Info-uranium, no 55, mars-avril 1992 (Action Environnement, 7, rue de l'Auvergne, 12000 Rodez). Pour un aperçu sur les résidus miniers dans le monde, on pourra consulter le site Internet du WISE Uranium Project : <http://antenna.nl/wise/>

(7) Cf. Claude Birraux, Rapport sur

manifestants de Chaumont et Bar-le-Duc, le 8 mars 1997, ainsi que sur l'occupation de la mairie de Pleuville (Vienne) par des opposants au projet. Pourtant, le problème dépasse largement le cadre régional, auquel se circonscrivent actuellement les polémiques. Aucun pays, à ce jour, n'a en effet trouvé de solution pour le devenir de ces déchets qui, pour certains d'entre eux, demeureront toxiques pendant des millions d'années, et dont la gestion pose d'énormes problèmes à l'industrie nucléaire.

Même l'inventaire exact de ce qui devra être enfoui est mal connu. Pour certains pays, comme la Suède ou les Etats-Unis, le combustible irradié constitue déjà le déchet ultime, alors qu'en France une partie est retraitée pour en extraire le plutonium et l'uranium : sur les 1 200 tonnes de combustible irradié produites chaque année dans les réacteurs français, 850 tonnes font l'objet d'un retraitement dans l'usine de la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema) de la Hague. Le reste forme les déchets ultimes.

Le ou les deux sites envisagés en France pour l'implantation d'un laboratoire souterrain seront sélectionnés à l'issue d'une procédure qui aura duré plus de dix ans. En février 1990, à la suite de fortes manifestations et oppositions locales dans les cinq départements prospectés, M. Michel Rocard, alors premier ministre, décréta un moratoire (2). Un médiateur, M. Christian Bataille, député du Nord, fut nommé, et ses travaux conduisirent à la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs et au lancement de programmes de recherche correspondants. « *J'ai choisi de renverser une démarche fondée sur les seules considérations scientifiques et géologiques en faisant appel aux candidatures volontaires, suivies, dans tous les cas, d'une vérification géologique*, expliqua M. Bataille dans son rapport (3). *Nous avons reçu une trentaine de candidatures, parmi lesquelles une dizaine étaient géologiquement recevables.* » Les 60 millions de francs annuels affectés aux « *mesures d'accompagnement et de développement local* » ont certainement suscité des vocations...

Juge et partie

L'AGENCE nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), chargée des recherches, a retenu trois sites, sur lesquels une enquête publique a eu lieu. Sans surprise, un avis favorable a été donné pour les trois : La Chapelle-Bâton, dans la Vienne ; Marcoule, dans le Gard ; et Bure, dans la Meuse. Il reviendra au gouvernement d'en choisir un, ou deux, pour implanter un laboratoire, après concertation avec la population, comme l'impose la loi. Les travaux de forage devraient commencer en 1998, les recherches en 2001 et les premiers résultats devraient être disponibles pour 2006. Au dire d'un responsable de l'Andra, cette

le contrôle de la sûreté des installations nucléaires, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Paris, mars 1996.

(8) Directive 96/29/Euratom du conseil des ministres du 13 mai 1996, fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants, Journal officiel des Communautés européennes, no L159, 29 juin 1996, article 5, Luxembourg.

(9) Cf. Fondements environnementaux et éthiques de l'évacuation géologique, OCDE/AEN, Paris, 1995.

(10) On peut se procurer ces rapports auprès de la Commission nationale d'évaluation, tour Mirabeau, 39-43, quai André-Citroën, 75015 Paris.

(11) Cf. La Gazette du nucléaire, no 151-152, juillet 1996 (2, rue François-Villon, 91400 Orsay).

(12) Rapport sur l'évolution de la recherche sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité, Christian Bataille, Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, Paris, mars 1996.

(13) Ibidem.

(14) C'est le cas aussi pour d'autres déchets. Lire, notamment, Jean-Loup Motchane et Michel Raffoul, « Le vagabondage des déchets toxiques », *Le Monde diplomatique*, septembre 1996.

(15)

Cf. *Rapport de la commission d'évaluation de la situation du centre de stockage de la Manche* (dite commission Turpin), juillet 1996, disponible auprès des ministères chargés de l'environnement ou de l'industrie.

échéance ne pourra cependant pas être respectée.

En l'espace de cinq ans, il faudra déterminer si le lieu est apte à recevoir des déchets pour des millions d'années. « *Un des sites présélectionnés pour accueillir un laboratoire souterrain pourra [donc] être proposé ultérieurement au Parlement pour l'implantation d'un centre de stockage* », explique la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN). Mais, d'ores et déjà, « *du point de vue de la sûreté, un site apparaît particulièrement favorable : celui de l'Est* (4) ». Les jeux ne sont-ils pas déjà faits ?

De la mine à la centrale électrique, chaque étape de la chaîne du combustible fournit son lot de déchets, généralement classés selon leur radioactivité et leur durée de vie. Seuls ceux faiblement radioactifs et de période courte (inférieure à trente ans) ont trouvé un site d'accueil définitif : ils sont stockés en surface, dans l'Aube, à Soulaines-Dhuys. Ce centre a pris le relais de celui de la Manche, que l'Andra, l'exploitant, a du mal à fermer. Des fuites de radioéléments y portent déjà atteinte à l'environnement (5), alors que les 530 000 m³ de déchets sont là pour l'éternité. Le centre de l'Aube est huit fois plus grand - pour deux fois plus de déchets - et le stockage n'y est prévu que pour trois cents ans. Dans cette vitrine de l'Andra, c'est seulement cinq ans après l'arrivée des premiers déchets qu'une enquête publique doit accorder des autorisations de rejet d'effluents radioactifs dans l'environnement. Il est aussi impossible d'obtenir le premier Rapport de sûreté.

Dans d'autres pays - Suède, Finlande, Allemagne -, ces mêmes déchets sont parfois stockés en profondeur. Cette solution est cependant trop onéreuse et inadaptée pour les 50 millions de tonnes de résidus miniers accumulées pendant les quarante années d'extraction de minerai en France. En Allemagne, les seuls sites de Helmsdorf et de Culmitzsch contiennent respectivement 50 et 86 millions de tonnes et, au niveau mondial, quelque 6 milliards de tonnes sont ainsi accumulées. Si ces résidus sont très faiblement radioactifs, ils ont l'inconvénient de contenir des radioéléments à vie longue : 75 000 ans pour le thorium 230. Par ailleurs, l'un des descendants de l'uranium - le radon - est un gaz toxique, ce qui rend le stockage ou l'entreposage difficile. Ces types de déchets sont généralement entreposés dans d'anciennes mines à ciel ouvert ou dans des bassins fermés par une digue, en attendant une meilleure solution qui éviterait les risques de dispersion des radioéléments par érosion ou suintement (6). Au Gabon, les résidus ont été déversés directement dans le lit de la rivière Ngamaboungou jusqu'en 1975 par la Comuf, filiale de la Cogema (7).

D'autres déchets très faiblement radioactifs, issus du démantèlement des installations nucléaires, vont aussi poser un problème d'envergure. Ainsi, en France, il va falloir trouver une solution à moindre coût pour les 15 millions de tonnes attendues.

(16) Cf. *Le Monde*, 6 février 1997.

(17) « Les transports de l'industrie du plutonium en France », WISE-Paris, octobre 1995 (31-33, rue de la Colonie, 75013 Paris).

(18) Document disponible en ligne sur le site Internet de Friends of the Earth : <http://www.foe.co.uk/>

(19) Friends of the Earth, communiqué de presse du 15 janvier 1997.

(20) *L'Affranchi de Chaumont*, 7 février 1997, et *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 12 février 1997.

(21) Cf. *L'ACRONIQUE du nucléaire*, no 31, mars 1996.

(22) Rapport Turpin, *op. cit.*

Pour une partie de ce volume, un « recyclage » est prévu, des seuils de libération permettant alors de les considérer légalement comme des déchets non radioactifs. Un projet de loi en ce sens avait suscité une telle levée de boucliers qu'il avait été abandonné par le Parlement français. Des seuils viennent cependant d'être introduits par la législation d'origine européenne (8), et ils commencent à être utilisés pour l'élimination de déchets industriels spéciaux. Devrait donc bientôt commencer la « banalisation » de déchets très faiblement radioactifs, sans que la population, pourtant directement exposée, ne soit consultée sur ces choix. Pour les déchets dépassant les seuils, des centres de stockage en surface sont à l'étude.

Les Etats-Unis espèrent, eux aussi, suivre cette voie. La dissémination de matières contaminées risque pourtant d'avoir des incidences sur la santé publique dont on ne mesure pas les conséquences. Mais, pour les exploitants de l'industrie nucléaire, cette nocivité, n'étant pas démontrée, est donc inexistante.

En ce qui concerne les déchets les plus toxiques et à vie longue, dont il fut plus particulièrement question lors des récentes enquêtes publiques, un consensus international semble se dégager en faveur de leur enfouissement, même si l'avancement des recherches dépend beaucoup de considérations politiques locales. L'argument généralement avancé est la protection des générations futures (9). Mais cet argument ne tient pas, dans la mesure où l'enfouissement pourra seulement commencer une fois les recherches terminées, c'est-à-dire bien après que l'on aura fini d'exploiter le parc des centrales actuelles. Quant aux générations vraiment lointaines, leur sûreté relève plus du pari pascalien que de la science.

En France, outre le stockage en profondeur, la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs prévoit l'étude de la séparation des éléments radioactifs les plus nocifs à long terme, celle de leur transmutation, ainsi que « *l'étude de procédés de conditionnement et d'entreposage de longue durée en surface de ces déchets* ». Une commission nationale d'évaluation (CNE) relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs a été mise en place pour rédiger, chaque année, un rapport (10) sur l'avancement des travaux menés dans le cadre de la loi. Après une période qui ne pourra excéder quinze ans, donc en 2006, « *le gouvernement adressera au Parlement un rapport global d'évaluation de ces recherches, accompagné d'un projet de loi autorisant, le cas échéant, la création d'un centre de stockage des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue* ».

La séparation et la transmutation proposées par la loi sont parfois présentées comme un recyclage des déchets radioactifs pouvant constituer une solution de rechange au stockage définitif. Mais il faut garder à l'esprit que ces recherches « *ne prennent pas en compte les déchets vitrifiés antérieurs, les stocks de bitume, ainsi*

que les déchets B entreposés en vrac », comme le note la CNE dans son premier rapport. Elles concernent donc les combustibles irradiés issus d'une éventuelle prochaine génération de réacteurs, mais pas les déchets accumulés actuellement.

La séparation de certains radioéléments du combustible irradié nécessite des opérations chimiques complexes. Les recherches en cours visent essentiellement à améliorer les capacités de retraitement de l'usine de la Hague. La transmutation, quant à elle, nécessite l'utilisation de réacteurs nucléaires et sert à justifier a posteriori l'utilisation de surgénérateurs. La commission Castaing (1996), chargée d'évaluer les capacités de Superphénix en tant qu'incinérateur, précisait qu'elle était consciente de ce que ces recherches *« pourraient être menées dans des conditions bien plus satisfaisantes sur un réacteur spécialement consacré à de tels travaux. [...] Mais [...] ce réacteur expérimental viendrait trop tard pour permettre l'acquisition en temps utile de résultats susceptibles d'éclairer les débats prévus à l'échéance 2006 fixée par cette loi »*. Et d'ajouter que l' *« on peut regretter à cet égard la maigreur du programme envisagé »* pour la destruction des déchets. Selon le rapport de la Cour des comptes publié avant la décision du gouvernement de M. Lionel Jospin d'arrêter définitivement Superphénix, le réacteur, d'un coût total de 60 milliards de francs, aurait nécessité 7 milliards de francs de frais de fonctionnement de 1995 à l'an 2000... Quant aux autres recherches, elles n'auront jamais abouti en 2006.

Le Japon a également lancé un programme de recherche similaire, mais l'accident qui a eu lieu dans le surgénérateur Monju, en décembre 1995, après quelques mois de fonctionnement, a remis en cause toute la filière. L'explosion survenue dans l'usine de retraitement de Tokaimura, en mars 1997, pourrait lui porter un coup fatal. Aux Etats-Unis, le comité sur la technologie de séparation et les systèmes de transmutation (Stats) n'a pas réussi à prouver que la mise en oeuvre de ces technologies aurait un impact positif. Il conclut que le non- retraitement, actuellement la formule la plus économique (11), ne doit pas être abandonné.

En France, EDF estime que le « recyclage » du plutonium lui coûte 15 milliards de francs par an, soit environ 4 centimes par kilowattheure.

C'est aussi une opération très polluante. Un retraitement poussé ne ferait qu'augmenter ces coûts. Pour les déchets actuels, ne restent donc que le stockage souterrain ou un entreposage en surface à plus ou moins long terme. Cette dernière solution semble avoir la préférence des écologistes, mais elle n'est pratiquement pas étudiée en France, où *« le vote de la loi, contrairement à ce qui s'est passé pour les autres voies, n'a pas entraîné, sur ce point, d'avancée significative de la recherche ni de progrès technique véritablement*

marquants (12) ». Dans tous les pays, l'industrie nucléaire semble pencher vers une « évacuation géologique », même si - puisque l'on en est encore au stade des études - aucun centre de stockage souterrain n'existe à ce jour.

Les laboratoires souterrains sont généralement de deux types : soit construits spécialement dans le but d'étudier l'enfouissement, soit installés dans des galeries existantes, généralement d'anciennes mines désaffectées. Dans le premier cas, il existe de fortes probabilités que le laboratoire se transforme en centre de stockage, comme c'est le cas en France. C'est pourquoi à Aspö, en Suède, l'installation d'un laboratoire a été subordonnée à l'engagement d'abandonner le site une fois les recherches terminées. Le futur site sera installé ailleurs, mais à quelle distance ? En Suisse, un laboratoire international est installé dans une galerie technique d'un barrage au col du Grimsel. Un autre vient d'ouvrir dans un tunnel autoroutier en construction.

En France, de tels laboratoires de petite taille existent déjà, comme celui de Tournemire, exploité par l'Institut de protection et de sûreté nucléaires (IPSN). Le volume de connaissances fondamentales restant à acquérir dans ces petits laboratoires est considérable. D'où le caractère pour le moins prématuré de la construction de nouvelles unités de taille industrielle, prévue par l'Andra, surtout quand on en connaît le coût : entre 1,2 et 1,8 milliard de francs, sans compter l'exploitation et les mesures d'accompagnement (13). Au Japon, où les séismes sont nombreux, il est malaisé de trouver un site d'accueil stable. On a tout lieu de craindre que le bâtiment d'entreposage à Rokkasho-mura ne soit déjà fissuré à la suite du tremblement de terre de décembre 1994. La presse a révélé que l'usine d'enrichissement d'uranium voisine compte plus de soixante fissures qui ont été maquillées. Une solution plus simple pour l'archipel semble être le stockage à... l'étranger.

C'est ce que vient de faire Taïpeh en signant un accord avec la Corée du Nord pour y entreposer 60 000 fûts de déchets radioactifs dans une mine de charbon désaffectée. Depuis quinze ans et contre la volonté du peuple Tao, ces fûts se trouvent sur l'île de l'Orchidée (Lan-Yu), au large de Taïwan. Si ce transfert devait se concrétiser, la voie serait ouverte à un immense trafic de matières radioactives. Il semble que Taïwan négocie également avec la Russie et la Chine continentale pour ses déchets à vie longue.

La Chine populaire, quant à elle, paraît préférer la province autonome du Tibet pour y expédier les siens. Au Sud, les terres d'accueil potentielles ne manquent pas, mais les accords de Lomé interdisent toute exportation de matières dangereuses des Quinze vers les pays ACP (Afrique-Caraïbes- Pacifique).

La question se pose au sein même de l'Union européenne (UE). Certains aimeraient que les déchets radioactifs soient considérés comme une marchandise ordinaire, ignorant les frontières ; d'autres imaginent déjà des centres de stockage européens (14), solution particulièrement intéressante pour les pays au territoire exigu, comme les Pays-Bas. La Suède et la France bannissent de telles pratiques. L'article 3 de la loi de décembre 1991 stipule en effet que « *le stockage en France de déchets radioactifs importés, même si leur retraitement a été effectué sur le territoire national, est interdit au-delà des délais techniques imposés par le retraitement* ». En fait, cet article est déjà violé car on entrepose à la Hague des déchets étrangers, issus du retraitement, qui auraient pu être renvoyés dans leur pays d'origine depuis longtemps. Sans parler des déchets des premiers contrats étrangers de la Cogema, pour lesquels il n'existe aucune clause de retour. Multiplication des convois

LA seule protection policière du premier renvoi de déchets vitrifiés vers l'Allemagne avait coûté 55 millions de marks. Pour le second, la facture s'est élevée à 90 millions de marks et, pour le dernier en date, en mars 1997, accueilli par près de dix mille manifestants à son arrivée à Gorleben, à 150 millions. Au total, une centaine de transports sont prévus... Afin d'en limiter le nombre, la Cogema espère renvoyer 5 % de déchets vitrifiés supplémentaires, plus compacts, et garder les autres types, plus volumineux. Les quotas de radioactivité devraient être respectés, mais pas ceux de volume. BNFL, le concurrent britannique, offre déjà officiellement ce service... Un tri similaire a déjà commencé : à la Hague, sur le centre de stockage de la Manche, les déchets technologiques entreposés sont dix fois plus volumineux que ceux en attente d'un renvoi éventuel (Cf. **Rapport de la commission d'évaluation de la situation du (...)">15**). Un accord d'échange entre des déchets de haute activité et des déchets de faible activité aurait aussi été conclu entre la Belgique et l'Espagne.

Le déraillement récent, en Moselle, d'un train transportant du combustible usé (16) est venu rappeler qu'une centaine de convois traversent la frontière allemande chaque année, dont un quart environ à destination de la Grande-Bretagne. L'IPSN estime à environ 450 le nombre de convois de combustibles irradiés circulant en France. Le retraitement effectué, le plutonium, dont on connaît les dangers, est acheminé de la Hague vers les usines belge de Dessel et françaises de Marcoule et Cadarache. A partir de l'an 2000, il est prévu au moins 117 convois par an (17). Puis, dans un avenir plus lointain, il faudra tenir compte du transport des déchets vers les sites d'enfouissement.

Pour le moment, il n'est, en principe, question que de laboratoires souterrains, et non de centres de stockage. Les enquêtes publiques sont supposées recueillir les avis de la population et répondre à ses interrogations. Elles ne durent que deux mois et le citoyen qui

voudrait consulter le dossier d'enquête chez lui, si les horaires de mairie ne lui conviennent pas, devra déboursier environ... 6 700 F. L'Andra ne manque pourtant pas de crédits pour acheter des pages de publicité et soutenir des actions locales : sur chaque site, 5 millions de francs par an ont été distribués par le préfet pour les projets les plus divers, de la réfection d'un clocher à la construction d'une salle des fêtes. Mais dès qu'il s'agit de garantir un bon fonctionnement de la démocratie, les caisses sont vides.

En Grande-Bretagne, une enquête publique d'une durée de cinq mois a eu lieu en vue de l'ouverture d'un laboratoire souterrain à Sellafield (West Cumbria), ce qui a conduit les Amis de la Terre à présenter une contre-expertise (18) bénéficiant du concours de nombreux scientifiques indépendants. Après la divulgation d'un document interne révélant que Nirex, l'exploitant, aurait besoin d'au moins dix à cent fois plus de données avant d'implanter un laboratoire (19), le gouvernement a décidé de refuser le projet. Un report de dix ans est demandé par les associations. Voilà qui semble impossible en France, où l'on a vu le président de la commission d'enquête publique pour deux sites (l'Est et la Vienne) réclamer, dans la presse locale, une enquête... sur les associations trop dérangeantes : *« Il est sûr que les enquêtes publiques faites sur certaines associations, leur finalité, leur nombre d'adhérents réel et leur mode de financement donneraient des conclusions surprenantes. Ce type d'enquête publique, qui concerne aussi l'environnement, serait à concevoir et à nomenclaturer (20) . »*

Le même commissaire enquêteur s'était déjà signalé par sa partialité lors d'une précédente enquête publique sur la fermeture du centre de stockage de la Manche, alors même que l'Andra s'était appliquée à cacher l'état réel du centre et ses conséquences sur l'environnement. C'est à la suite de révélations de l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO) - un laboratoire indépendant - sur de graves atteintes à la sûreté (21) qu'une nouvelle commission d'experts indépendants, nommée par le gouvernement, a rendu un rapport (22) dont les conclusions contredisaient celles de l'enquête publique, qui devra donc être refaite. Le constat était sévère : en raison de la présence de nombreux éléments à vie longue et de 27 000 tonnes de plomb, ce centre est là pour l'éternité. Contrairement aux vœux de l'Andra, dans trois cents ans, le site ne pourra pas être banalisé. Ne supportant pas la contradiction, l'Andra a porté plainte... contre l'ACRO.

Comme d'habitude en matière de nucléaire, les rapports d'enquête publique ne tiennent pratiquement pas compte de l'avis de la population. Ainsi, dans la Vienne, il est précisé que, *« s'agissant des notes établies par les membres de la commission d'enquête, elles ont donné lieu à des corrections de la part des organismes ou personnes consultées »*. La lecture du rapport d'enquête a de quoi

laisser pantois : on y découvre, par exemple, que les commissaires, soucieux de sauvegarder la mémoire du site, proposent de stocker une copie des documents sur... la Lune ! La CNE, quant à elle, a exprimé des réserves sur les capacités de ce site.

Tout se passe comme si les centres de stockage souterrain devaient être implantés à tout prix, comme s'il s'agissait d'imposer une solution dans les délais les plus brefs. Et pourtant il s'agit là de dossiers qui provoquent une grande inquiétude chez les citoyens. Certains Etats interdisent même toute construction de nouvelles centrales aussi longtemps que la gestion des déchets radioactifs n'aura pas été maîtrisée. En fait, les inconditionnels du nucléaire souhaitent être rapidement en mesure de prétendre qu'ils disposent de solutions éprouvées, afin de permettre le renouvellement du parc présent. En attendant, EDF espère pouvoir prolonger jusqu'à quarante ans, et même au-delà, la durée de vie de ses centrales.

La gestion des déchets ne peut que grever le coût de l'électronucléaire par rapport à d'autres sources d'énergie. Le gaz, utilisé en cogénération, est déjà plus économique, nécessite moins d'investissements et se révèle beaucoup plus souple d'utilisation. L'enjeu est donc de taille pour l'industrie nucléaire : même si, pour des raisons économiques, de nombreux pays d'Europe semblent vouloir abandonner ce type d'énergie, l'espoir existe toujours d'un renouvellement du parc de centrales existantes, auquel s'ajoutent de nombreux autres marchés potentiels à travers le monde. Quelles que soient les options énergétiques que les différents pays adopteront, le problème des déchets actuels demeurera en l'état. D'où la nécessité de recherches menées dans la transparence démocratique.

DAVID BOILLEY.